

Le lundi 4 février 2013 – le quatre février deux mille treize à vingt heure trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
M. Max BOIRAME
M. Claude SCRABALAT
Mme Myriam BATAILLE-PETIT
Mme Marie-Odile LECLERE
Mme Marie-France MOURLON
M. Yannick KERHARO
M. Jérôme GILLE
M. André BLANCHARD
M. Alain BOURDAIRE
M. Denis PETIT
M. Guy RIFFE
M. Bernard GASSMANN
M. Laurent DAUPHINOT
M. Patrice MOUSEL
M. Jean-Michel LIESCH
M. Jacky FAUCHEUX
M. Daniel RICHARD
Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO
M. Claude VIGNON
M. Jean-Jack VELY

Absents excusés suppléés

Mme Annie-Paule VAUDE, excusée, suppléée par Mme Elisabeth BAUDESSON
Mme Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA
M. Michel ARNOULD, excusé, suppléé par M. Christophe MADELAIN
M. Laurent MARECHEAU, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. James COQUART, excusé, ayant donné pouvoir à M. Denis PETIT
M. Stéphane DORUCH, excusé, ayant donné pouvoir à M. Patrice MOUSEL

Absent excusé

M. Gérard PARGNY

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Ordre du jour

1. Restes à réaliser et à percevoir 2012
2. Orientations budgétaires 2013
3. Modification du tableau des effectifs communautaires
4. Création d'un Comité Technique Paritaire
 - Désignation du nombre de membres
5. Pôle scolaire et de services à Auménancourt
 - Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
Construction d'un Plateau d'Éducation Physique et Sportive et extension de la cour de l'école maternelle

6. Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe
 - Avancement du projet
 - Demande de subvention DETR
 - Construction de cours, clôtures, parkings
 - Avenant n° 1 au Marché de Maîtrise d'œuvre (B.A.U.)
7. Réforme des rythmes scolaires
8. Versement d'un fonds de concours à la commune de Boulton sur Suipe pour la sécurisation de la RD 20
9. Point sur la 4^{ème} tranche du Parc d'activités du Val des Bois
10. Délégations exercées par le Président et le Bureau communautaire.

FEVRIER 01

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Un avenant de transfert au marché du 26 avril 2010 a été signé en date du 14 novembre 2012 entre la SARL MG CONSEIL (1^{er} co-traitant mandataire) 7 avenue du Préau à Vervins (02140) représentée par son gérant M. Gérard HENRELLE, la SARL ELLIPSE (2^{ème} co-traitant) 27 rue Principale à Novion Catillon (02270) représentée par son gérant M. Elie GHERRAK, l'entreprise individuelle Yves LE GOFF, 79 rue Ernest Vallée à Nogent l'Artaud (02310) représentée par M. Yves LE GOFF d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt (51110) représentée par son Président M. Yannick KERHARO, d'autre part, concernant le transfert du marché à l'auto entreprise Yves LE GOFF en lieu et place de l'entreprise individuelle Yves LE GOFF, substituée.

FEVRIER 02

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 20 décembre 2012 entre le Lycée Saint Michel 39 rue Martin Peller à Reims représenté par M. Eric BOUCHET Directeur Coordinateur et par délégation M. Jean-Pol LEMBOURG, Directeur exécutif, d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, Mme Virginie AUDRAN directrice de l'école maternelle de Boulton sur Suipe et Melle Amandine PAJAK, d'autre part, concernant l'accueil de Melle Amandine PAJAK qui effectuera un stage à l'école maternelle de Boulton sur Suipe pour la période du 21 janvier au 8 février 2013.

FEVRIER 03

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 7 décembre 2012 entre l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) 21 rue Dieu Lumière à Reims, représentée par son directeur territorial M. Philippe MILESI d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO d'autre part, concernant le stage d'approfondissement animateur de Mme Isabelle POTTIER qui se déroulera à Troyes en demi-pension du 18 février au 23 février 2013 d'une durée de 6 jours pour 48 h de formation.

FEVRIER 04

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 15 octobre 2012 entre le Collège Georges Charpak Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par M. Fabrice WATEAU, Principal, d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président et Mme Marie CUBERO, directrice de la crèche « Les P'tits Boulots » à Boulton sur Suipe d'autre part, concernant l'accueil de Melle Wendy LEMOINE qui effectuera un stage à la crèche pour la période du 21 janvier au 25 janvier 2013.

FEVRIER 05
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 8 octobre 2012 entre le Collège Georges Charpak Esplanade Jean Monnet à Bazancourt, représenté par M. Fabrice WATEAU, Principal d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président et Mme Marie CUBERO, directrice de la crèche « Les P'tits Boults » à Boults sur Suipe, d'autre part, concernant l'accueil de Melle Eva LEGRAND qui effectuera un stage à la crèche pour la période du 21 janvier au 25 janvier 2013.

FEVRIER 06
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 18 novembre 2012 entre le Collège Georges Charpak Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par M. Fabrice WATEAU, Principal, d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Melle Julie VAILLANT qui effectuera un stage au service périscolaire à Warmeriville pour la période du 21 janvier au 25 janvier 2013.

FEVRIER 07
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 9 janvier 2013 entre le Lycée Saint Michel 39 rue Martin Peller à Reims représenté par Mme Corinne COLAS (chef de travaux) sous couvert de M. Eric BOUCHET, Chef d'établissement, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Melle Marion MARTEL qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boults » à Boults sur Suipe pour la période du 28 janvier au 15 février 2013.

FEVRIER 08
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 11 janvier 2013 entre le Centre International d'Enseignement à Distance EDUCATEL, 31 avenue de la Libération à Rouen (76100) représenté par M. Patrick HAMEL directeur pédagogique, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Mme Nathalie VERON qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 4 février au 1^{er} mars 2013.

FEVRIER 09
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 7 janvier 2013 entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » Campus de Reims rue du Général Micheler, représentée par M. Jérôme ANDRE, directeur d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO, d'autre part, concernant l'accueil de Mme Corinne DECRAENE qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt pour la période du 7 janvier au 18 janvier 2013.

FEVRIER 10

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 20 décembre 2012 entre le Centre de Formation AEFTI Marne, 48 rue Prieur de la Marne à Reims représenté par M. Karim BEKDACHE, directeur, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO, d'autre part concernant l'accueil de Melle Wendy LEMEE qui effectuera un stage d'immersion au service périscolaire et à l'école élémentaire de Boulton sur Suippe pour la période du 7 janvier au 5 février 2013.

FEVRIER 11

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 14 janvier 2013 entre le Centre de Formation Saint Michel 39 rue Martin Peller à Reims représenté par M. Eric BOUCHET, directeur coordinateur et par délégation M. Jean-Pol LEMBOURG, directeur exécutif, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Melle Amandine PAJAK qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boulls » à Boulton sur Suippe pour la période du 11 février au 1^{er} mars 2013.

FEVRIER 12

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 14 janvier 2013 entre le Centre Formation et Territoires 1 bis boulevard Cotte à Enghien Les Bains (95880) représenté par M. Thierry THEVENIN, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant la formation « Rythmes scolaires – Anticiper la prochaine réforme » de M. Jean-Baptiste LAVAURE qui se déroulera à Paris le 7 et le 8 février 2013.

FEVRIER 13

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 14 janvier 2013 entre l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) 21 rue Dieu Lumière à Reims, représentée par son directeur territorial M. Philippe MILESI d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par son Président M. Yannick KERHARO, d'autre part, concernant le stage de formation animateur de Melle Anne-Sophie ROUY qui se déroulera à Reims en demi-pension du 16 février au 23 février d'une durée de 8 jours pour 64 h de formation.

FEVRIER 14

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 16 janvier 2013 entre le Centre de formation Comundi 52 rue Camille Desmoulins à Issy les Moulineaux (92448) représenté par M. Vincent CATTIAUX, directeur, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant la formation professionnelle de Mme Blandine GERARDIN directrice de la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville qui se déroulera à Paris du 8 au 10 avril 2013.

FEVRIER 15

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 24 décembre 2012 entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » Campus de Reims rue du Général Micheler représentée par M. Jérôme ANDRE, directeur, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par son Président M. Yannick KERHARO, d'autre part, concernant l'accueil de Mme Cécilia DUFOUR qui effectuera un stage à l'accueil de loisirs de Warmeriville pour la période du 4 au 15 février 2013.

FEVRIER 16

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 27 décembre 2012 entre la Commune d'Isles sur Suipe représentée par son Maire, M. Guy RIFFE, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par son Président M. Yannick KERHARO, d'autre part concernant le remboursement par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe des travaux réalisés par la commune d'Isles sur Suipe sur le domaine communautaire.

FEVRIER 17

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 13 novembre 2012 entre le Collège de la Retourne 19 rue des Ecoles à Junville (08) représenté par le Principal, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Melle Elsa CLAUSSE qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 13 au 15 février 2013.

FEVRIER 18

**Orientations budgétaires 2013
27 pour**

Vu le bilan financier présenté concernant l'exercice 2012,

Vu la présentation des restes à réaliser et des restes à percevoir établis pour l'exercice 2012 à savoir :

**BUDGET PRINCIPAL
RESTES A PERCEVOIR 2012**

N° opération	Articles	Nature de la recette	Montants
Op 10005		<u>POLE SCOLAIRE, SPORTIF ET DE SERVICES</u>	
		<u>SECTEUR EST</u>	
	1322	Subvention d'équipement non transférable Région	206 856 €
	1323	Subvention d'équipement non transférable Département	447 734 €
	1328	Subvention d'équipement non transférable CAF	150 000 €
	1341	Subvention DETR non transférable	74 725 €
237	Avances et acomptes versés sur immobilisations	<u>497 175 €</u>	
		Total de l'opération	1 376 490 €
		Montant total des recettes	1 376 490 €

RESTES A REALISER 2012

N° opération	Articles	Nature de la dépense	Montants
Op 10005		<u>POLE SCOLAIRE, SPORTIF ET DE SERVICES DU SECTEUR EST</u>	
	2313	<i>Immobilisations en cours</i>	496 325 €
	237	<i>Avances et acomptes versés sur immobilisations</i>	<u>58 450 €</u>
		Total de l'opération	554 775 €
Op 10006		<u>TRAVAUX ET ENTRETIEN DE LA RIVIERE SUIPPE</u>	
	2031	<i>Frais d'études</i>	<u>16 635 €</u>
		Total de l'opération	16 635 €
Op 10007		<u>REHABILITATION DU POLE SCOLAIRE ET DE SERVICES A BOULT SUR SUIPPE</u>	
	2031	<i>Frais d'études</i>	17 478 €
	2313	<i>Immobilisations en cours</i>	<u>1 965 635 €</u>
		Total de l'opération	1 983 113 €
Op 10009		<u>REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE BAZANCOURT ET CREATION DE LOCAUX PERISCOLAIRES</u>	
	2031	<i>Frais d'études</i>	<u>88 189 €</u>
		Total de l'opération	88 189 €
OP 10010		<u>CREATION D'UN PLATEAU EPS AU POLE SCOLAIRE D' AUMENANCOURT</u>	
	2313	<i>Immobilisations en cours constructions</i>	100 000 €
	2315	<i>Immobilisations en cours démolitions</i>	<u>3 258 €</u>
		Total de l'opération	103 258 €
		<u>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES</u>	
	2031	<i>Frais d'études (SAFER /CCI)</i>	<u>19 749 €</u>
		Total du chapitre 20	19 749 €
	204133	<i>Subventions d'équipement versées Département</i>	450 000 €
	2041413	<i>Subventions d'équipement versées Communes CCVS</i>	10 000 €
	204173	<i>Subventions d'équipement versées autres établis.</i>	<u>96 961 €</u>
		Total du chapitre 204	556 961 €
	2111	<i>Terrains nus</i>	402 126 €
	21568	<i>Autres matériels et outillage incendie</i>	5 000 €
	2158	<i>Autres installations techniques</i>	9 260 €
	2183	<i>Matériels de bureau et informatique</i>	7 313 €
	2184	<i>Mobiliers</i>	126 874 €
	2188	<i>Autres matériels</i>	<u>17 436 €</u>
		Total du chapitre 21	568 009 €
	2313	<i>Travaux divers dans les écoles</i>	52 973 €
	2315	<i>Travaux divers voirie</i>	<u>52 803 €</u>
		Total du chapitre 23	105 776 €
		Montant total des dépenses	3 996 465 €
		<u>DEFICIT SUR RESTES A REALISER</u>	- <u>2 619 975 €</u>

Compte tenu de la moindre progression future de nos recettes fiscales attendues, du fait de la réforme fiscale de 2010, Monsieur le Président rappelle qu'il faut maîtriser au mieux l'évolution des charges de fonctionnement. Par le biais de différents supports projetés à l'assemblée il présente les orientations budgétaires 2013 à savoir :

1. Assurer le remboursement des annuités d'emprunts en cours, soit 453 372 €.
2. Prendre en compte les dotations aux amortissements 2013 (161 500 €).
3. Vu les restes à réaliser 2012 (1 250 495 €), ajouter 420 000 € pour :
 - a. le renouvellement des mobiliers et matériels des différents services de la Communauté de Communes,
 - b. les participations à apporter au Syndicat Mixte du Nord Rémois pour la desserte du Pôle Industrie Agro-Ressources et le Très Haut Débit,
 - c. les participations à apporter aux communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour la sécurisation de la RD 20,
 - d. les participations à apporter à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Épernay pour le développement du Parc Sohettes / Val des Bois,
 - e. la réserve foncière pour l'acquisition de terrains.
4. Compte tenu des restes à réaliser 2012 (554 775 €) ajouter 117 963 € d'autofinancement pour les acquisitions et les travaux à réaliser pour le pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est à Warmeriville afin de financer les travaux supplémentaires votés par l'assemblée.
5. Compte tenu des restes à réaliser 2012 (1 983 113 €) ajouter 500 000 € d'autofinancement pour les travaux à réaliser pour le pôle scolaire et de services à Boult sur Suipe, le complément sera assuré par l'emprunt et les subventions à obtenir auprès du Conseil Général de la Marne et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ADOpte les orientations budgétaires 2013 telles que présentées sachant que l'autofinancement 2013 est globalement estimé à 1 037 963 € compte tenu des résultats prévisionnels constatés au titre de 2012 et les nouvelles annuités d'emprunt générées au titre de 2013.

Arrivée de Madame Nicole GLADE à 21h

FEVRIER 19
Modification du tableau des effectifs communautaires
28 pour

Compte tenu des besoins des services, il est proposé :

de modifier dès le 1^{er} mars 2013, les postes suivants de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à savoir :

1. Adjoint d'animation de 2^{ème} classe : passage d'un poste à 24/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à 28,50/35^{ème} + heures complémentaires.
2. Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe : passage d'un poste à 32,50/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à temps complet + heures supplémentaires.

Vu l'avis favorable des agents concernés,

Vu la sollicitation du comité technique paritaire en date du 21 janvier 2013,

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE les modifications proposées.

FEVRIER 20

***Création d'un Comité Technique Paritaire
Désignation du nombre de délégués représentant le personnel
28 pour***

Pour faire suite au courrier reçu du Centre de Gestion en date du 26 novembre 2012, nous précisant que nous avons franchi, au 1^{er} juillet 2012, le seuil de création d'un Comité Technique propre à notre collectivité,

Il convient donc, conformément à l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 de créer un Comité Technique Paritaire pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

La loi prévoyant la désignation de 3,4 ou 5 délégués du personnel par rapport à l'effectif de notre collectivité (entre 50 et 350), il convient donc de délibérer sur ce point.

Le Bureau communautaire propose de retenir 3 membres représentant le personnel communautaire.

A titre informatif, la mise en place de ce Comité Technique Paritaire, compte tenu des élections à mettre en œuvre vers avril/mai pour le personnel, devrait être effectif pour le début du second semestre.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDE la proposition du Bureau communautaire pour désigner 3 membres représentant le personnel au sein du Comité Technique Paritaire.

Cette décision sera notifiée aux différents syndicats représentant la Fonction Publique Territoriale.

FEVRIER 21

***Construction d'un Plateau d'Education Physique et Sportive à Auménancourt
et extension de la cour de l'école maternelle
Demande de subvention DETR
28 pour***

Pour faire suite à la délibération n° JUILLET 12 du 9 juillet 2012,

Monsieur le Président rappelle que nous nous sommes engagés à réaliser un plateau d'Education Physique et Sportive sur le site du pôle scolaire « Suippe des Marais » à Auménancourt.

A cette occasion, il est également nécessaire de prévoir l'extension de la cour de l'école maternelle afin d'assurer la liaison avec le futur plateau « EPS ».

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013 (D.E.T.R.) à savoir :

<u>Détail des travaux</u>	
Plateau sportif	106 250,00 €
Extension de l'école maternelle	36 000,00 €
<u>Détail des honoraires et frais</u>	
Maîtrise d'œuvre	3 780,00 €
Contrôle technique/SPS	2 000,00 €
Frais d'appel d'offres	1 500,00 €
<u>Autres dépenses</u>	
Révisions / actualisations	2 905,00 €
TOTAL H.T.	152 435,00 €
TTC	182 312,26 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant que les crédits correspondant à cet investissement sont inscrits au budget 2012 et reportés en 2013 comme restes à réaliser,

SOLLICITE une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013 (D.E.T.R.) pour la réalisation d'un plateau d'Éducation Physique et Sportive et l'extension de la cour de l'école maternelle à Auménancourt sur la base de 152 435 € HT pour un montant de 76 217,50 € (50 %).

VALIDE le plan de financement global suivant :

FINANCEMENT	MONTANT
Subvention D.E.T.R. (152 435 € x 50 %)	76 217,50€
Récupération de la TVA	28 225,58 €
Fonds propres	77 869,18 €
TOTAL	182 312,26 €

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération.

***Point sur l'avancement du dossier
Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe***

M. le Président indique qu'en vue du dépôt très prochain du permis de construire pour ce dossier, une réunion pour le phasage s'est tenue le mercredi 23 janvier 2013 entre l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage, les services de l'Architecte (BAU), les directrices d'écoles et les services de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

Il a été mis en œuvre un phasage selon le plan projeté (ci-joint).

Celui-ci implique en particulier l'utilisation exclusive de la salle des fêtes de Boulton sur Suipe durant les travaux entre octobre 2013 et avril 2016 afin d'y installer la salle de motricité partagée avec le service périscolaire et le dortoir.

Les 3 phases de l'opération :

1^{ère} phase : Octobre 2013/Juin 2014

- Démolition du bloc « logements », de la salle de motricité et de la BCD maternelle,
- Construction de l'école élémentaire,
- Condamnation de la cour de l'école maternelle actuelle pour y implanter la grue et la base vie du chantier.

2^{ème} phase : Juillet 2014/Juin 2015

- Déménagement de l'école élémentaire vers les nouveaux locaux,
- Déménagement de l'école maternelle dans la partie élémentaire derrière la mairie,
- Démolition des bâtiments maternelle et élémentaire (sauf la partie attenante à la mairie),
- Construction des locaux périscolaires et d'une partie de la maternelle,
- Construction du restaurant scolaire.

3^{ème} phase : Juillet 2015/Avril 2016

- Déménagement du restaurant scolaire et du périscolaire dans les nouvelles structures,
- Démolition du foyer rural et du local incendie actuels,
- Construction de la fin de la partie maternelle,
- Déménagement des locaux de la maternelle dans les nouveaux locaux,
- Restitution de la salle des fêtes et des locaux derrière la mairie.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND BONNE NOTE, sachant que la commune de Boulton sur Suipe a accepté de mettre la salle des fêtes à usage exclusif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour cette période.

Il a également été convenu que la fête patronale pourra se tenir en septembre 2013.

FEVRIER 22

Déconstruction et reconstruction du pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe

Demande de subvention DETR

Partie VRD (parkings, accès) cours de récréation et clôtures

28 pour

Monsieur le Président rappelle que nous nous sommes engagés à déconstruire et reconstruire le pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe sur le site actuel.

Le dossier, pour ces travaux importants qui bénéficient d'une subvention du Conseil Général de la Marne pour la partie bâtiments scolaires et périscolaires en est aujourd'hui au niveau de l'Avant-Projet Détaillé évalué à 4 047 561,09 €.

L'objet de la demande est le financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013, des voiries et divers (parkings, accès), des cours des écoles ainsi que des clôtures et des plantations.

<u>Détail des travaux</u>	
<u>Aménagement des surfaces intérieures du groupe scolaire</u>	
Plate-forme de fondation	71 987,82 €
Enrobé pour aménagement de surface des cours	<u>68 300,25 €</u>
SOUS TOTAL HT	140 288,07 €
<u>Aménagement des surfaces d'accès au groupe scolaire</u>	
Plate-forme de fondation	9 922,08 €
Enrobé pour aménagement de surface des accès	<u>26 276,49 €</u>
SOUS TOTAL HT	36 198,57 €
<u>Clôtures et plantations</u>	
Clôtures et portails	12 057,53 €
Terre végétale + engazonnement	1 854,66 €
Plantation	<u>1 068,83 €</u>
SOUS TOTAL HT	14 981,02 €
<u>Frais annexes et accessoires</u>	
Frais de bureau d'études (maîtrise d'œuvre – Assistant à Maîtrise d'ouvrage)	<u>38 232,82 €</u>
SOUS TOTAL HT	38 232,82 €
TOTAL HT LOT TERRASSEMENT VRD	229 700,48 €
TOTAL TTC	274 721,77 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant que les crédits correspondant à cet investissement sont inscrits au budget 2012 et reportés en 2013 au titre des restes à réaliser,

SOLLICITE une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013 (D.E.T.R.) pour la réalisation des VRD, des cours des écoles, des clôtures et des plantations du projet de déconstruction / reconstruction du pôle scolaire et de services à Boulton sur Suippe.

VALIDE le plan de financement global suivant :

FINANCEMENT	MONTANT
Subvention D.E.T.R. (229 700,48 € x 50 %)	114 850,24 €
Récupération de la TVA	42 532,43 €
Fonds propres	117 339,10 €
TOTAL	274 721,77 €

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération.

FEVRIER 23
Avenant n° 1 au Marché de Maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet B.A.U.
pour le pôle communautaire, sportif et de services à Boulton sur Suippe
28 pour

M. le Président indique qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 25 novembre 2011 avec le Cabinet B.A.U. Architecte à Talant pour l'opération suivante :

- Construction d'un pôle communautaire, sportif et de services à Boulton sur Suippe

La rémunération provisoire du titulaire arrêté à la somme de 392 000 € H.T. était fondée sur une part de l'enveloppe financière affectée aux travaux évaluée à 3 200 000 € H.T.

Conformément aux dispositions conjuguées de la loi MOP et du marché référencé, il convient aujourd'hui d'arrêter le coût estimatif des travaux et la rémunération définitive du maître d'œuvre par voie d'avenant.

Coût estimatif des travaux actualisé	:	3 949 771,68 € HT
Taux de rémunération à prendre en compte	:	12,25 %
Rémunération définitive	:	483 847,03 € HT

Compte tenu que la rémunération de la maîtrise d'œuvre est assise sur la valeur de l'étude au stade de l'Avant-Projet-Détaillé validé le 17 décembre 2012 soit 4 047 561,09 € HT,

Considérant l'actualisation de celle-ci prévue à l'article 8.3 du CCAP du marché de Maîtrise d'œuvre,

En conséquence, il est demandé d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant dans les conditions exprimées au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE le président à signer l'avenant dans les conditions définies ci-dessus.

FEVRIER 24
Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
28 pour

M. le Président informe l'assemblée que le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est paru le 26 janvier 2013.

Il est précisé dans ce décret les éléments suivants :

« La réforme entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013/2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013 les communes (ou EPCI) peuvent demander au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014/2015.

Les nouvelles règles sont les suivantes :

24 h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées : les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matins (ou samedis matins sur dérogation),

La journée de cours ne devra pas dépasser 5h30,

La demi-journée ne devra pas dépasser 3h30,

La pause méridienne devra être d'au moins 1h30,

Conformément à la nouvelle rédaction de l'article D 521.11 du Code de l'Education : le conseil d'école ou la commune ou l'EPCI intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale après avis de l'inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription ».

Le texte prévoit également dans son article 4, la saisine, en cas de report de la réforme, du Président du Conseil Général compétent en matière de transport scolaire. Celui-ci dispose de 20 jours pour répondre à la saisine faute de quoi son avis est réputé favorable.

Considérant le flou subsistant par rapport à ce décret qui ne s'occupe que de la problématique scolaire (champ de compétence de l'Etat) et qui laisse un nombre d'interrogations très importantes notamment :

- Pédagogiques
 - Que faire comme activités sur cette tranche spécifique ?
 - Quel projet éducatif définir ?
 - Quelles conséquences futures sur nos contrats et nos financements avec la Caisse d'Allocations Familiales ?
(on peut supposer que la ressource « CAF » restera constante à l'échelle nationale)
 - Est-ce que les taux d'encadrement périscolaires vont être modifiés et pour quels créneaux ?
- Techniques
 - A quelle heure les transports scolaires reprendront-ils les élèves ?
 - A quelle heure légale les cours prendront-ils fin ?
 - Y aura-t-il obligation de garder tous les élèves dans nos services périscolaires ?
 - Dans ce cas, comment ferons-nous pour trouver sur ces créneaux des personnels encadrant en nombre suffisant ?
- Financières
 - Quel coût réel in fine pour les collectivités ?
 - Les parents devront-ils participer financièrement ?

Devant toutes ces interrogations et le manque de réponses apportées aujourd'hui, le Bureau communautaire propose de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014/2015 comme le Décret nous y autorise.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, bien que partageant l'esprit de la réforme des rythmes scolaires,

DONNE un avis défavorable à la mise en place dès la rentrée 2013/2014 du projet de modification des rythmes scolaires, et

SOLLICITE le report de la réforme à la rentrée 2014/2015 pour l'ensemble des écoles primaires du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et charge le Président

- d'en avertir la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- de saisir le Président du Conseil Général de la Marne pour la question du transport scolaire.

S'ENGAGE à mettre en œuvre une réflexion approfondie sur le projet éducatif local en y associant l'ensemble des partenaires pour permettre un accueil cohérent à la rentrée 2014/2015.

FEVRIER 25

***Attribution d'un fonds de concours à la commune de Boulton sur Suipe
28 pour***

Considérant la délibération n° NOVEMBRE 18 du 21 novembre 2011 instaurant un Fonds de Concours à verser aux communes pour la réalisation sur la RD20 d'aménagements de sécurité en traversée des communes,

Considérant la délibération n° JUIN 15 du 4 juin 2012 fixant les critères d'attribution du Fonds de Concours pour les aménagements de sécurité routière dans les communes traversées par la RD 20,

Vu le dossier présenté par la commune de Boulton sur Suipe tendant à obtenir le dit fonds de concours pour les travaux de sécurisation sur la RD 20 (rue de Saint Etienne) (courrier du 14 janvier 2013).

Considérant le montant des travaux TTC	:	31 474,60 €
Considérant les subventions escomptées	:	7 218,00 €
Considérant le FCTVA récupérable	:	4 872,90 €

Il reste à la charge de la commune de Boulton sur Suipe : 19 383,70 €.

Vu les critères définis, le fonds de concours s'établit comme suit :

19 383,70 € x 40 % = 7 753,48 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE du versement à la commune de Boulton sur Suipe d'un fonds de concours de 7 753,48 € suite à la production des factures liées à ce projet.

La dépense est inscrite à l'article 2041412 opérations 999 du budget 2013.

Point sur la 4^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois à Warmeriville

Présentation est faite à l'assemblée du bilan actuel des dépenses et des recettes réalisés au titre des travaux de la 4^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois à Warmeriville à savoir :

BILAN ACTUEL HORS TAXES DE LA 4^{ème} TRANCHE

Acquisitions de terrains	376 529,88 €
Travaux hors rond-point	1 699 085,48 €
Frais financiers au 31 décembre 2012	<u>58 834,63 €</u>
TOTAL	2 134 449,99 €
Prix de revient du m ² cédé	34,13 € (2 134 449,99 / 62 532) 12 lots
Prix de revient du m ² avec le pôle scolaire	27,65 € (2 134 449,99 / 77 197).....
Prix de revient du m ² avec le pôle scolaire net de subventions (DETR)	26,12 € (2 134 449,99-117 863,20/77 197)
VENTES :	
23 522 m ² à 29,80 € (35 € TTC)	700 955,60 €
39 010 m ² à 44,85 € (53 € TTC)	1 749 598,50 €
TOTAL	2 450 554,10 €
RESULTAT ACTUEL hors rond-point	306 104,11 €
Coût Rond-point	414 032,22 €

POUR INFO FRAIS FINANCIERS PREVISIONNELS PAR ANNEE ENTIERE : 70 000 €

BILAN ACTUEL	DEPENSES	2 548 482,21	
	RECETTES	2 000 000,00	EMPRUNT
		117 863,20	DETR
	NET*	430 619,01	AUTOFINANCEMENT BUDGET GENERAL

*SACHANT QUE L'OPERATION N'EST PAS SOLDEE
 (avenant SCEE, SOLDES RAMERY, SCEE, GNAT.....) SOLDE DE LA SUBVENTION DETR (20 %)

POUR INFO COUT ROND-POINT ACTUEL : 414 032,22 €

RAMERY = 353 326,40 €
 SCEE = 37 739,66 €
 GNAT.....=.....13 500,00 €
 SPS.....=.....635,50 €
 AMO.....=.....8 830,66 €

Il présente ensuite le bilan des compromis signés

COMPROMIS SIGNES

4EME TRANCHE ZONE D'ACTIVITES DU VAL DES BOIS A WARMERIVILLE

LOT 1	SCI DANGREAU Extension de la station de lavage	3 255 m ²	53 € TTC/m ²
LOT 2	Docteur Pascal FALTOT Clinique vétérinaire	3 843 m ²	53 € TTC/m ²
LOT 9	LUMINANCE VITRES Nettoyage vitrerie	1 530 m ²	35 € TTC/m ²
LOT 11	INTERMARCHE LES MOUSQUETAIRES Commerce	28 436 m ²	53 € TTC/m ²
LOT 12	SCI DANGREAU Extension de commerces	3 480 m ²	53 € TTC/m ²
TOTAL		40 544 M²	

LES LOTS 3/4,5,6,7 et 8 RESTENT DISPONIBLES

LOT 3/4		3 681 m ²	35 € TTC/m ²
LOT 5		1 425 m ²	35 € TTC/m ²
LOT 6		1 549 m ²	35 € TTC/m ²
LOT 7		1 549 m ²	35 € TTC/m ²
LOT 8		1 550 m ²	35 € TTC/m ²
TOTAL		9 754 m²	

EN RESERVE

LOT 10		12 238 m ²	35 € TTC/m ²
--------	--	-----------------------	-------------------------

SURFACE : 62 536 m² (hors pôle scolaire = 14 665 m²)

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

Questions diverses

TRES HAUT DEBIT

Suite à l'article paru dans la presse ce jour et à la demande de Madame MOURLON,

M. KERHARO indique que ce sujet semble évoluer,

Le Syndicat Mixte du Nord Rémois prépare le dossier pour solliciter des fonds au titre du FEDER d'ici à la fin de cette année.

Cela permettra d'étendre le réseau « JUPITER » dans un premier temps jusqu'à la plaque agro – industrielle et la desservir en très haut débit tout en augmentant significativement le débit pour les habitants.

INAUGURATION DU GROUPE SCOLAIRE A WARMERVILLE

Elle est prévue le Vendredi 24 Mai 2013 vers 15h00/15h30

DOSSIER INTERMARCHE

M. FAUCHEUX demande où en est le dossier pour l'implantation du magasin « INTERMARCHE » sur la Zone d'Activités du Val des Bois.

Il lui est précisé que les dossiers de Permis de construire et de saisine de la CDAC sont en cours de dépôt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

B2013/01

Délibération du Bureau communautaire du 14 janvier 2013

Pose d'abri-bus

Avenant au Marché SRTP

4 pour

Vu le marché signé avec l'Entreprise SRTP le 16 juillet 2012 pour la somme de 41 739,75 € HT soit 49 920,74 € TTC,

Considérant les travaux complémentaires imposés notamment par la réglementation PAVE, il est nécessaire de formaliser un avenant n° 1 pour les travaux suivants :

- Mise à niveau de chambre L2T
- Mise à niveau du regard sur trottoir
- Reprise de bornes existantes
- Mise à niveau de bouche à clé sur trottoir

Le montant de cet avenant est de 5 015,95 € HT soit 5 999,08 € TTC ce qui porte le montant du marché à 46 755,70 € HT soit 55 919,82 € TTC.

Ayant entendu cet exposé,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ACCEPTTE l'avenant n°1 tel que présenté

AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer avec celle-ci.

B2013/02
Délibération du Bureau communautaire du 25 janvier 2013
Droit de Préemption Urbain
Dossier l'Immobilière Européenne des Mousquetaires
Parcelle ZL 170 – Les Fortes Terres à Isles sur Suipe
7 pour

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de préemption urbain.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 634 du 22 février 2010 portant délégation au Bureau Communautaire de l'usage du Droit de Préemption Urbain sur le secteur défini ci-dessus.

Vu le dossier présenté par la Société l'Immobilière Européenne des Mousquetaires tendant à la cession de la parcelle ZL 170 Les Fortes Terres d'une superficie de 45 a sur ladite zone à la SCI MGK 22.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de ne pas faire usage du Droit de Préemption urbain sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05